

**Comité : Conseil des expert.e.s sur la sécurité mondiale**

**Thématique : Comment protéger les civils de l'insécurité ?**

Nom de votre think tank/groupe de réflexion : Cairo International Center For Conflict Resolution, Peacekeeping and Peacebuilding (CCCPA)

1. De quelle manière votre think tank est concerné.e par le sujet ?

Le Centre international du Caire pour la résolution des conflits, le maintien et la consolidation de la paix (CCCPA) place la protection des civils face à l'insécurité au cœur de sa mission. Ainsi, le CCCPA cherche à susciter des dialogues politiques sur la prévention des conflits, le rétablissement et la consolidation de la paix, notamment en contribuant activement aux débats politiques à l'Organisation des Nations Unies (ONU) et à l'Union Africaine (UA).

En avril 2025 par exemple, le CCCPA a signé un projet en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le gouvernement japonais, intitulé « Renforcement des institutions africaines pour faire face à l'évolution des conflits et des menaces pour la sécurité sur le continent africain ». Ce projet vise à renforcer les capacités africaines en matière de consolidation de la paix et de maintien de la paix, en s'inscrivant dans les objectifs de la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU (UNSCR) 2719 (2023). De plus, le CCCPA, en tant que Secrétariat de l'Aswan Forum, joue un rôle stratégique dans l'orientation des politiques et la formation des forces de paix de la région. Il œuvre au renforcement des capacités nationales, régionales et internationales en proposant des formations spécialisées et innovantes, notamment dans les domaines de la consolidation et du maintien de la paix, de l'analyse des risques et de la résilience, et du rôle des médias dans les conflits.

2. Que propose votre think tank ?

Pour commencer, le CCCPA rappelle le rôle fondamental du droit international humanitaire, en particulier des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels, qui consacrent l'obligation de protéger les civils en période de conflit armé, ainsi que des cadres existants de l'ONU concernant la protection des civils, comme les UNSCR 1265 (1999) et UNSCR 1894 (2009). Le CCCPA déplore toutefois le non-respect récurrent de ces règles dans plusieurs zones de conflit, ce qui entrave gravement la protection des populations et limite l'accès à l'aide humanitaire. Le Centre appelle donc à une coopération accrue entre les États, les organisations internationales et les acteurs humanitaires afin de garantir un accès rapide et sans entrave à l'assistance, conformément aux principes humanitaires universels.

Deuxièmement, l'activité du Centre couvre aussi les autres causes d'insécurité, souvent sous-estimées. Par exemple, le programme « Prévenir la radicalisation et l'extrémisme menant au terrorisme » (PRELT) du CCCPA, le premier en son genre en Afrique, vise à donner aux chefs religieux et communautaires locaux ainsi qu'aux personnes influentes les moyens de contribuer à améliorer la résilience de la communauté face à la radicalisation et à l'extrémisme menant au terrorisme, et à renforcer les barrières individuelles à l'entrée dans les organisations terroristes, en

fournissant aux participants les compétences nécessaires pour élaborer et diffuser des discours inclusifs en faveur de la paix et de l'entente communautaire.

Ensuite, Le CCCPA note la nécessité de lutter contre la criminalité, en s'articulant autour de deux jalons. D'un côté, la prévention doit rester une priorité pour les États, en agissant sur les causes profondes de la criminalité : la pauvreté, l'exclusion socio-économique, l'abandon scolaire et les problèmes familiaux. Une prévention situationnelle, à travers une surveillance de l'ordre accrue, un urbanisme sécuritaire (CPTED – Crime Prevention Through Environmental Design) et une législation claire, est aussi d'application. D'un autre côté, le renforcement institutionnel et judiciaire permet de mieux poursuivre les faits de criminalité et de lutter contre l'impunité, en durcissant la lutte anti-corruption et mettant en place une justice indépendante et efficace.

Le Centre observe également avec regret la hausse de la criminalité organisée dans le monde. D'après la Global Initiative Against Transnational Organised Crime, le Global Organised Crime Index est passé de 4,87 en 2021 à 5,03 en 2023. Tout en saluant les initiatives internationale existantes, comme la Convention de Palerme (Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée), le CCCPA encourage une intensification de la collaboration internationale face à la criminalité organisée, comme préconisé par la résolution du Conseil Économique et Social de l'ONU 2012/19, à travers une coopération des services compétents, le partage de données sur les groupes trafiquants et l'envoi d'équipes spécialisées afin de soutenir les services de l'ordre dans les régions les plus touchées.

En outre, Le CCCPA déplore les manques de contrôle étatique sur la circulation des armes à feu dans certaines régions en proie à des conflits, trafics ou violences quotidiennes, tels que le Sahel, l'Afrique centrale, la Corne de Afrique et les Balkans, alimentant des conflits prolongés, la criminalité et les groupes terroristes. Ces derniers posent ensuite des menaces sécuritaires non seulement pour les régions précitées, mais aussi dans le monde entier, du fait de la nature transnationale de ces groupes. Le CCCPA estime donc que la question de la prolifération des armes à feu nécessite une coopération internationale importante, comme préconisée par UNSCR 2117 (2013), afin d'endiguer la circulation illégale d'armes.

Le CCCPA souligne l'importance de cette démarche dans les situations post-conflit, dans le cadre de mesures de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR). Le DDR constitue un élément clé pour le maintien de la paix et la réduction des tensions, en luttant contre l'effet perturbateur des anciens groupes armés. Le CCCPA a aidé l'UA à élaborer la première note d'orientation opérationnelle sur le DDR intitulée « Prévenir et combattre l'extrémisme propice au terrorisme ». Cette note fournit des orientations sur la planification, la conception et la mise en œuvre de programmes de réintégration des personnes anciennement associées à des groupes terroristes en Afrique.

Finalement, le CCCPA réaffirme que la protection des civils face à l'insécurité passe par une approche intégrée alliant prévention des conflits, lutte contre la prolifération des armes et contre la criminalité organisée, ainsi que le renforcement institutionnel et judiciaire. Le Centre souligne que seule une coopération multilatérale inclusive, mobilisant les États, les organisations internationales et régionales et les communautés locales, permettra d'atteindre des résultats durables. Le CCCPA appelle donc tous les acteurs concernés à agir collectivement et de manière coordonnée afin de garantir une protection effective et durable des populations civiles.